



Bulletin Municipal



Janvier 2025

Numéro 24

Bonne année 2025



M A I R I E

3 rue de la mairie
17470 Cherbonnières

mairie@cherbonnieres17.fr
05.46.26.31.05

marie-claude.giovannini@orange.fr
06.72.33.82.19

*Le Maire de Cherbonnières, les Adjointes,
les Conseillers Municipaux ainsi que
tout le personnel communal vous souhaitent
une très bonne et très heureuse année 2025.*



Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :



Le lundi de 9h30 à 12h00

Le mardi de 9h30 à 12h00

Le jeudi de 14h00 à 17h00



Cherbonnoises, Cherbonnois, mes chers administrés



C'est avec grand plaisir que je vous adresse mes vœux de bonne année et surtout de bonne santé. Que 2025 vous apporte ce que vous attendez d'elle, voire même mieux que ce que vous en espérez.

2024 fut une année bien remplie, marquée par quelques évènements aussi inattendus que surprenants mais qui ne méritent ici aucun commentaire.

2025, quant à elle, s'annonce sous de bons augures avec une secrétaire dont les compétences me dispensent de faire du secrétariat et une équipe municipale récemment complétée dont la motivation n'a d'égale que son dynamisme et son active participation à nos réunions et à la vie de notre commune.

Je remercie donc chaleureusement le Conseil Municipal pour son investissement, madame Caroline Chansellé, pour avoir mis ses compétences, sa modernité et son courage au service de notre commune, monsieur Jean-François Doré pour son efficacité et la qualité de son travail, madame Léa Geoffrion qui assure désormais la gérance de notre agence postale communale et madame Sylvie Gaborit dont les qualités et le dévouement ne sont plus à démontrer.

Merci aussi aux associations qui font vivre Cherbonnières, merci à leur président et présidentes, monsieur Jean-Marie Aubouin, madame Maéva Cailaud, avec une mention particulière pour madame Cathy Chebroux qui a sauvé « la Cherbonnoise » d'une mort certaine, en acceptant d'en reprendre les rênes.

Merci enfin à tous les Cherbonnoises et Cherbonnois qui nous encouragent et nous soutiennent aussi bien au quotidien que face à l'adversité.

Un grand merci à toutes et tous.

Nous allons, en 2025, continuer de travailler ensemble avec pour seul objectif l'intérêt général, en garantissant l'équité et la transparence.

Comme le prévoit les articles L2122-21 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, et comme nous l'avons toujours fait, le Conseil Municipal gèrera les affaires de la commune par ses délibérations et le Maire exécutera les décisions du Conseil Municipal. Rien de nouveau donc !

Notre implication collective et notre engagement seront les clés indispensables pour surmonter les défis et assurer un avenir que nous espérons prospère pour notre commune.

Sont donc au programme de cette nouvelle année les trois grands projets suivants :

- **la rénovation de la salle des fêtes** d'ores et déjà financée à hauteur de 55% par le Département et pour laquelle nous avons renouvelé notre demande de DETR, deux fois refusée en 2024.
- **La suite de la rénovation de l'église** : toiture du clocher et de la chapelle de la vierge, porte d'entrée, voutes endommagées par des infiltrations d'eau et murs couverts de salpêtre pour lesquels il est envisagé la pose d'un soubassement. Ces travaux sont nécessaires à la conservation du patrimoine historique de notre commune.
- **L'installation d'un terrain multisports (City-Stade)** sur le terrain de la rue de la Mare.

Je tiens à remercier monsieur Jérôme Caillaud, second adjoint délégué aux travaux de la commune, pour sa disponibilité sans faille et son engagement dans la réalisation de ces projets, malgré les exigences de sa profession. Il convient de souligner que la concrétisation de ces initiatives repose en grande partie sur l'obtention des subventions sollicitées.

Par ailleurs, et conformément aux pratiques des années précédentes, toutes les mesures seront prises pour entretenir notre commune **tout en respectant scrupuleusement l'écologie et la biodiversité...**

Pour terminer, et ce sera le mot de la fin, j'invite tous les habitants à œuvrer pour le bien de notre collectivité ou, pour le moins, à essayer de **vivre ensemble paisiblement.**

Bonne et heureuse année 2025
J. Vianin



Photo montage : mise en situation sur le terrain de la rue de la mare

Les travaux terminés en 2024

Travaux non subventionnés, pris en charge intégralement par la commune :

- ◆ Démolition des ruines des vestiaires de l'ancien stade.
- ◆ Nettoyage du « stade » et recyclage des déchets divers et variés déposés par des personnes peu scrupuleuses ! Le « stade », destiné à recevoir **uniquement** des déchets verts a dû être nettoyé par une entreprise spécialisée : coût pour la collectivité 10 000€ !!!
- ◆ Elagage des arbres de la place de l'Eglise, du petit terrain de sport et de l'ancienne école.
- ◆ Installation d'un point d'eau au cimetière.
- ◆ Travaux dans le cimetière : Réhabilitation de l'ossuaire et travaux nécessaires à la mise à disposition de nouvelles concessions.
- ◆ Rénovation des marquages au sol les plus abimés
- ◆ Remplacement de vieilles signalisations verticales.
- ◆ Réparation des voies communales endommagées : pour ce chantier, onze tonnes d'enrobé à froid ont été utilisées par notre agent technique.
- ◆ Débernage autour de la mare pour favoriser les écoulements d'eau.

Travaux subventionnés :

- ◆ Aménagement d'une salle de rangement et d'archivage au premier étage de la mairie.
- ◆ Remplacement sur toute la commune des lampes de l'éclairage public par des LED.
- ◆ Remplacement de la porte de l'atelier communal.
- ◆ Installation de deux poteaux incendie au Breuil et d'une bâche de 120m³ au lieu-dit Le Chai sur un terrain aimablement prêté par Monsieur Aurélien Durand.
- ◆ Installation de trois tables de pique-nique. (Salle des fêtes, lavoir et terrain de sport).

Aide aux travaux sur voirie communale accidentogène demandée pour :

- ◆ Réfection du chemin des Chênebeaux, de la rue de la Rivière, de l'Impasse des Hirondelles et d'une partie de la rue de la Combe à Godet.
- ◆ Réfection de la route de Chaudusson, prise en charge pour moitié par Loiré sur Nie.
- ◆ Travaux de Point à Temps Automatique (PATA) sur l'ensemble de la commune.



Les travaux envisagés en 2025

- ◆ Élagage des arbres communaux pour dégager les voies communales. (Rappel : les arbres des particuliers envahissant les voies communales doivent être élagués par leur propriétaire)
- ◆ Travaux de PATA nécessaires au maintien en état de la voirie communale.
- ◆ Remise en état du monument aux morts.
- ◆ Aménagement paysager, à minima, de la place de l'abribus sur la D121. Les devis des professionnels déjà présentés en Conseil annoncent des sommes exorbitantes...
- ◆ Défense Extérieure Contre l'Incendie : Il reste encore trois citerne souples à installer, une à la Burgauderie, une au Petit Fief et une à la coopérative agricole.
- ◆ Plate-bande fleurie devant l'atelier communal où se trouvent déjà un arbre fruitier offert par la communauté de communes et un sapin.
- ◆ Fleurissement de la commune avec des espèces résistant à la sécheresse.
- ◆ Mise en place d'une surveillance vidéo.
- ◆ Remise en place sur la plateforme destinée au City-Stade des buts de football, en attendant la réalisation du terrain multisports.

Cette liste loin d'être exhaustive fera l'objet d'une priorisation en Conseil Municipal.

Les travaux de la Direction de l'Infrastructure de la RESE et d'EAU17.

- ◆ Dispositif de sécurité sur la D121 (installation de chicanes aux entrées de Cherbonnières, route de Matha et route d'Aulnay). Nous sommes là tributaire de la Direction de l'infrastructure qui avait annoncé ces travaux pour ce début d'année 2025.
- ◆ Travaux relatifs au changement du réseau d'eau potable dans le bourg.
- ◆ Travaux d'assainissement collectif, dans le bourg : ils sont toujours d'actualité et figurent aux rubriques « Etude de faisabilité » des publications officielles de la RESE et d'EAU17. Mais plus de date de mise en œuvre annoncée.



J'entretiens ma maison, j'entretiens devant chez moi en toute saison. Mon jardin et ma cour ne sont pas des dépotoirs !

La solidarité de tous est nécessaire pour que l'image de notre village donnée à ceux qui le traversent soit celle d'un village propre et accueillant.

Je ne laisse pas divaguer mes animaux. Je ne nourris pas les chats errants. Je ne fais pas de feu...



Panneau Pocket désormais offert par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a décidé d'offrir l'abonnement Panneau Pocket aux 110 communes de Vals de Saintonge Communauté.

L'intérêt que présente cette application n'avait pas échappé à la municipalité de Cherbonnières qui, comme 44 autres communes, avait déjà souscrit un abonnement qui nous a donc été remboursé.

Sachez qu'actuellement, 230 smartphones ou tablettes possèdent Cherbonnières dans leurs favoris, dont 131 ont désigné notre commune comme "super-favori" (premier favori ajouté après avoir téléchargé l'application)

Les panneaux de Cherbonnières publiés depuis le 10 janvier 2024 ont été lus 47 515 fois soit en moyenne 125 lectures par jour !

GRATUIT | ANONYME | SANS PUBLICITÉ

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3** Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤️

 Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur app.panneaupocket.com



Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Nouveau !

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, **je me connecte sur cyclad.org** ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.

Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.



Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au **05 46 07 16 66**.

Une question ?
cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66 ✉ monpass@cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



Conception : Instant Urbain



cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

🏠 CS70019
1 rue Julia et Maurice MARCOU
17700 Surgères

☎ 05 46 07 16 66

🕒 Lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 | 13h30 – 17h00
Vendredi : 8h30 – 12h30 | 13h30 – 16h30

Pourquoi est-ce important de trier ses déchets ?

- Pour permettre le recyclage et la valorisation des déchets.
- Pour réduire notre impact sur les ressources naturelles.
- Pour maîtriser les coûts liés à la collecte et à la gestion de déchets.

26 janvier 2026 : fermeture définitive du réseau cuivre à Cherbonnières

Tout le monde est concerné : n'attendez pas le dernier moment.

Votre opérateur se mettra en contact avec vous pour vous expliquer les modalités à suivre. Pour autant, **vous pouvez anticiper cette fermeture inéluctable**, et d'ores et déjà vous rapprocher de votre opérateur pour être accompagné dans cette transition.



Pendant plus de 50 ans, le réseau cuivre vous a accompagné dans vos communications. Un temps réservé à la téléphonie, il a permis la généralisation de l'internet haut débit.

Désormais, arrivé en fin de vie, **il va fermer progressivement dans toutes les communes de France et être définitivement remplacé par la fibre optique**, répondant mieux aux besoins et usages des Français.

TOUS CONCERNÉS !

Dans votre Département, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre au 27 janvier 2026.

Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à Internet (ADSL/VDSL), nous vous

invitons à anticiper **au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique.**

Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.

Pourquoi passer dès maintenant à la fibre optique ?



La fibre est **disponible** dans votre commune.



Raccorder votre domicile à la fibre optique nécessite un rendez-vous technicien de l'opérateur commercial de votre choix.



Actuellement, les **frais de raccordements** sont généralement **offerts** par les opérateurs.



Enfin, vous pourrez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : **vitesse, qualité, stabilité !**



Pour plus d'informations sur la fibre optique :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

charente-maritime.fr

la
Charente
Maritime
avec moi.

Bonne retraite Françoise



LA POSTE 



Le 12 décembre dernier, c'est dans une ambiance conviviale que les élus ont adressé leurs remerciements à Madame Françoise Berton pour ses 18 années de services à l'agence postale communale, où elle était très appréciée par la population.

Bien que travaillant à l'agence postale, Madame Berton était employée par la mairie de Cherbonnières. Arrivée en 2006, elle a quitté son poste après avoir assuré la présence postale dans le village et rendu service aux habitants en offrant bénévolement un dépôt de pain.

Présente à Cherbonnières le matin, Madame Berton était employée par le Centre Communal d'Action Sociale d'Aulnay de Saintonge en tant qu'aide à domicile les après-midi.

À l'occasion de son départ à la retraite, elle a été entourée des élus et de ses collègues qui lui ont remis une carte cadeau et des fleurs en signe de gratitude.

La continuité de ce service public est désormais assurée par Madame Léa Geoffrion, une jeune résidente de Cherbonnières.

Rappelons que la convention qui nous lie à La Poste prendra fin en février 2027 et que notre agence communale pourrait bien disparaître faute de clients !



Le mot de la présidente de la Cherbonnoise, l'association pluriactivités et intergénérationnelle de Cherbonnières

Notre commune a connu cette année des moments difficiles et notre association aussi.

Des moments à oublier rapidement et c'est pour ne pas voir La Cherbonnoise dissoute que j'ai décidé d'en reprendre la présidence soutenue par Aldo qui a repris la trésorerie et Gyslaine qui a gardé le secrétariat : je les en remercie très chaleureusement.

Un bureau restreint mais efficace...

Depuis Octobre nous avons donc retrouvé nos activités :

La marche : Liliane et moi conduisons les adeptes du petit parcours de 6 km chaque lundi à 14h, de nouvelles personnes nous ont rejointes et nous formons un bon petit groupe. Jocelyne conduit le groupe des chevronsés chaque mercredi à 14h pour 9 à 10km.

Le club fonctionne toujours le jeudi de 14h00 à 17h30 pour des parties de cartes, de jeux de société et un petit goûter dans une ambiance sympathique.

Nous avons également organisé un *atelier déco* pour notre table de Noël sous la houlette de Patricia.

La bibliothèque a été complètement réorganisée par Patricia (encore merci à elle) et vous pouvez venir emprunter des ouvrages nouveaux ou pas, chaque jeudi pendant le club.

Le chant : Nous avons remis en place un atelier chant pour le plaisir et nous continuerons à participer au printemps des poètes en parallèle avec celles qui le souhaitent.

Notre repas de Noël a remporté un franc succès aussi bien dans les cuisines que dans la salle. Un grand merci au cuisinier, aux cuisinières, serveurs habituels et aux conseillers municipaux pour leur aide précieuse dans la réussite de ce moment convivial et chaleureux.

Pour la nouvelle année nous souhaitons voir encore plus de Cherbonnois nous rejoindre et nous déciderons ensemble des animations à venir. Venez avec vos idées, vos projets et votre enthousiasme.

En attendant je vous rappelle notre *marche caritative* en faveur de l'épilepsie, le dimanche 9 février suivie d'un repas pot au feu.

Merci à tous pour vos encouragements et votre confiance et à très vite pour de nouvelles aventures cherbonnoises...

La présidente, Cathy Chebroux



Les drôles de gosses

Les drôles de gosses participent pour la troisième année consécutive, à la création du carnaval de Cherbonnières avec l'association des parents d'élèves de l'école de la Nie.

Dans la salle associative de Cherbonnières, nous nous retrouvons, chaque mois, pour participer à des ateliers autour de l'art plastique et du recyclage.

Les enfants passent un moment convivial avec leurs amis et parents.

Nous vous souhaitons une belle année 2025.

La Présidente, Maéva Caillaud



Carnaval
2024



L'ACCA de Cherbonnières Association Communale de Chasse Agréée

Avant toute chose, nous espérons que vous et vos proches vous portez bien.

L'année 2024 est derrière nous et 2025 se met en place dans la même optique.

Je veux remercier tous les bénévoles, sans eux il aurait été impossible à notre association de mener à bien ses activités.

Nous présentons à vous ainsi qu'à vos proches tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président, Jean-Marie Aubouin



Etat-civil 2024



Naissances

MACALUSO Giovanni né à Saintes (Charente-Maritime) le 7 juin 2024.



Mariages

Aucun mariage n'a été célébré à Cherbonnières en 2024.



Décès

Personnes inhumées à Cherbonnières domiciliées hors de la commune :

BOISNIER Annie née HERBERT décédée le 20 juillet 2024, 83 ans.

PAIRAULT Marie-Line décédée le 19 août 2024, 62 ans.

PINSON Donatienne née RONDEAU décédée le 19 octobre 2024, 95 ans.

Personnes nées à Cherbonnières domiciliées hors de la commune :

QUÉRON Régis décédé le 24 décembre 2024, 92 ans.



2024 en images





Un inventaire de cabaretier à Cherbonnières au début du XVIIIe siècle



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CHARENTE MARITIME - Série 3E

Aujourd'hui, treizième jour d'août mil sept cent vingt avant midi, pardevant les notaires royaux à Aunay soussignés ont été présents en leurs personnes et dûment soumis, Jean ROUSSEAU laboureur à bœufs, Charles ARNAUD menuisier demeurant tous deux en ce lieu de Cherbonnière, et François TARDY marchand demeurant à Giboume, tous gendres de feu Jean NAZET vivant cabaretier demeurant en ce dit lieu de Cherbonnière, lesquels nous ont dit et remontré que ledit feu Nazet, leur beau père, par son testament pour cause de mort, les auroit nommés administrateurs des personnes et biens

Scavoir, ledit Amaud de Françoise Nazet, ledit Rousseau Louise Nazet, et ledit Tardy Jacques Nazet, fils et filles mineures dudit Nazet lesquels dits Rousseau Amaud et Tardy auroient accepté lesdites charges aux conditions portées par ledit testament et sen seroient chargé de la somme de trois cent livres que ledit feu Nazet leur auroit disposé, et laquelle somme iceluy Nazet père et beau père des susnommés leur auroit légué par son codicille, estant au bas dudit testament, avec tous ses meubles acquets, conquets, immeubles, augmentations et réparations, a tous esgallement, sy ce nest la dite Françoise Nazet qui doit prendre sur le tout la somme de trente livres que son dit père luy a légué par precipu et avantage, et comme ledit Nazet est decedé depuis trois a quatre jours, et que, par ce moyen, lesdits Rousseau Tardy et Amaud sont et obligés de veiller a la conservation des meubles, effets mobiliers, tant de leur chef que comme administrateur et gouverneur desdits Françoise Louise et Jacques Nazet pour l'exercice desquelles charges ils ont presté serment de bien fidellement et en conscience sen acquitter, cest pour quoy ils desirent de faire faire bon et loyal inventaire de tous les meubles, effets, tiltres, papiers, et autres choses deslessés par ledit feu Jean Nazet, en presence de deux des plus proches parents desdits mineurs suivant quil leur est enjoint par leur prestation de sement, ayant a ses fins averty André BARBAUD et Jacques BADIER, leurs cousins germains par alliance, demeurant audit present lieu, lesquels presents ont dit estre prest d'assister audit inventaire, pour lapretiation desquels meubles lesdits Rousseau, Tardy, Amaud et susdits parents ont pris et nommé pour apretiateur les personnes de Estienne GUIONNET, marchand demeurant audit Cherbonnière, et Pierre BABIN, laboureur demeurant audit Giboume, quy ont accepté lesdites charges et fait sement pardevant nous dits notaires de bien fidellement et en conscience priser et estimer lesdits meubles et effets mobiliers que lesdits Rousseau Arnaud et Tardy ont promis de tous représenter, et de nen celler ny lattiter? aucuns. Ce fait, a esté procedé audit inventaire ainsy quil suit :

Premierement, estant dans une chambre basse quy a son ouverture au midy en laquelle est decedé ledit feu Nazet, a esté montré un *chaslit* (1) de bois de sriez *poupillon* (2) et chesne, vieux, uzé et tout vermoullu sous le dessus et dessous, gamy autour de *thiercis* (3) gris my uzé, un lit sur ledit chaslit, son *traversier* (4) gamys de *coistis* (5) plus de demy uzé, ledit lit et traversier fort petits, une couverture en *catelonne* (6) verte toute uzée gamie autour de *nouis* (7), deux *linceux destoupe* (8) de trois *aulnes* (9) et demy chacun plus de demy uzés, le tout estime avec la paillasse par lesdits Guionnet et Babin a la somme de quarante huit livres.

Plus a la cheminee de ladite chambre, cest trouvé deux *landiers* (10) de fer vieux et uzés de moyenne grandeur, une cramaillere asses bonne, une petite mauvaise pelle de foyer toute bruslée, une grille de fert a rostir, un petit trepied de fer tout uzé, estimé ensemble a la somme de cinq livres.

- | | | | |
|--|--------------------------|-------------------|----------------------------|
| (1) chaslit (châlit) : bois de lit. | (2) poupillon : peuplier | (3) thiercis : ?? | (4) traversier : traversin |
| (5) coistis (coutil) : toile serrée et croisée, pour matelas, oreillers ou vêtements d'été. | | | |
| (6) catelonne (catelogne ou catalogne) : couverture de laine, sans doute appelée ainsi à cause de son origine. | | | |
| (7) Nouis : en Aunis, nom donné à une étoffe grossière faite de brins de laine ou de coton très courts, noués ensemble, puis tissés. En Saintonge, ce tissu peut être fait d'un mélange de coton et de chanvre. | | | |
| (8) Linceux destoupe (linceuls d'étoupe) : jusqu'au XVIIIe siècle, le linceul va désigner le drap de lit. Ce n'est que depuis cette période qu'il qualifie le drap de toile qui sert à ensevelir les défunts, en remplacement du mot suaire. L'étoupe est la partie la plus grossière de la filasse, que l'on obtient après teillage et peignage du brin de chanvre ou de lin. | | | |
| (9) Aulne : ancienne mesure de longueur pour les tissus, variable selon les époques et les régions. | | | |
| (10) Landier : gros chenet de fer servant à la cuisine. | | | |

Item une broche de fert a rostir, asses grande, une poisle a frire de moyenne grandeur, une autre petite poisle, les deux uzés, une grande *casse* (11) longue de fer, une autre casse de moyenne grandeur de cuivre qui est uzée et percée, une petite chauffette de fert uzée, aprétié le tout a la somme de cinq livres dix sols

Plus un vieux fuzil de quatre *pieds* (12) et demy de long, fort uzé, un petit pot de fert a trois pieds, sa cuillere et couvertoire de fert, aprétié ensemble a sept livres

Plus un coffre de bois de noyer ferré et ferment en clef my uzé, retenir huit *boisseaux* (13) de bled, estimé a la somme de quinze livres.

Et ouverture faite dudit coffre, cest trouvé vingt nappes de deux aulnes, une aulne et demy et une aulne, dont deux sont de chanvre, le reste de *reparonne* (14) et estoupe, la plus majeure partie perieés et le reste my uzé, aperiées ensemble par lesdits Guionnet et Babin apretiateurs, a la somme de dix huit livres.

Plus unze serviettes de differentes toilles, chanvre estoupe et reparonnes, uzées, aperiées par lesdits apretiateurs a la somme de six livres.

Plus cinq linceux de chanvre, dont deux sont presque neufs et les trois autres my uzés, tous de quatre aulnes chacün, estimés par lesdits apretiateurs a la somme de vingt livres.

Plus quinze autres linceux destoupe et reparonnes, tous my uzés, de trois aulnes et demye chacun, apretiés ensemble a vingt sept livres.

Item six essuis mains destoupe, fort uzés, apretiés a vingt sols.

Plus a esté montré en ladite chambre basse un petit coffre de bois de noyer, ferré et ferment a clef, tout uzé et vermoulu, apretié par lesdits apretiateurs a cinq livres.

Et ouverture faite dudit petit coffre, ne cest rien trouvé dedans que deux paires de cullottes dudit feu Nazet, dont lune est de *sarge* (15) presque neufve, et lautre de thiercis uzée, qui nont point esté prisée et ont resté pour servir aux mineurs.

Plus a esté representé un petit garde manger uzé et une *salliere*, un tabouret de bois de noyer en bon etat, apretié ensemble a quatre livres.



Tableau de David TENIERS «Intérieur d'un cabaret» XVIIe (photo Internet)

Plus une table en *coutoüier* (16), le dessus de noyer, le restant de chesne, sans serrure ny hardivelles, deux petits bans de bois a chascue costé, aprétié le tout a sept livres.

Plus trente livres de vesselle de gros estain, en plats, assiettes, cuilleres, tasse, trois chopines un quart et un thiers, estimé le tout a trente livres.

Plus un chaudron *dairin* (17) a tenir quatre seaux, presque neuf, trois chandeliers de cuivre de moyenne grandeur en asset bon etat, une casserole presque neufve, estimé le tout par lesdits Guionnet et Babin a la somme de dix sept livres.

Plus une chese de bonne grandeur, gamies de jeon, une autre chese gamies de pailles, une autre chese gamies de jeon de moyenne grandeur, un seau uze, sa cassotte de bois, estimé le tout a deux livres dix sols.

Item un crochet a peser, portant au fort trente livres, apretié a vingt sols.

(11) casse : poëlon, poêle à frire, casserole.

(12) pied : ancienne mesure de longueur. Au XVIIIe siècle, le plus usité est le *pied de roi* ou *pied de Paris*, qui vaut 32,483 cm.

(13) boisseau : mesure de capacité, en particulier pour les grains. Celui de Paris valait à cette époque environ 13 litres, ce qui représentait environ 20 livres de blé-froment. On parle de *boisseau ras* pour les grains et de *boisseau comble* pour la farine.

(14) reparonne (reparon) : dans l'Ouest, la partie la plus grossière de la filasse du lin.

(15) sarge (serge) : étoffe commune de laine qui est croisée. De là, découle l'ancien nom du tisserand en Saintonge, le sargetier, fabricant de sarge.

(16) table en coutoüier : table comptoir pour le service ??

(17) dairin (d'airin) : de cuivre jaune, dans les inventaires anciens.

De la, avons esté conduits en une petite entrechambre a costé de celle cy dessus dont la fenestre est au midy, ou cest trouvé un vieux chaslit de different bois, tout uzé, sans *fousure*(18) dessus, un lit dessus dont le coistis est uzé et petassé en plusieurs endroits, un traversier le coistis my neuf deux, coissins, une mauvaise couverte de *droguet* (19) de differentes couleurs tout uzée, le tout estimé avec une vieille paillasse a la somme de trente livres.

Plus une *bouteille* (20) de bois a mettre le pain, sans serrure ny hardivelles, my uzée, aprétiée a trente sols.

Item un *marchepied* (21) de trois pieds de long, sans serrure, de vieux bois uzé, une petite cassette ferment en clef de bois de noyer uzée, un autre marchepied de quatre pieds et demy de long de bois de poupillon et chesne, ayant une petite serrure plate sans clef tout uzé, aprétié le tout ensemble a cinq livres.

Plus une petite table en coutouer de bois d'ormeau et chesne, ferment au bout a une petite armoire qui a une serrure sans clef my uzée, aprétié a trois livres.

Plus un petit *cabinet* (22) de bois de poupillon a deux armoires, dont la haute a une serrure ferment a clef et autre a une tarjette uzé, aprétié a cinq livres.

Dillecq, avons esté conduits en une autre chambre faisant face a la porte par laquelle on entre en ladite maison, ou cest trouvé un vieux mauvais chaslis sans *fousure* dessus, un mauvais lit dessus le traversier gamy d'une nape destoupe asset bonne, une couverte de thiercis ou nouye (idem 7) my uzée ayant dessus le chaslit de mauvaise thoille, dont le tout a esté estimé par lesdits apretiateurs a quinze livres.

Plus une petite couchette de bois de poupillon et noyer asses bonne, une *basliere* (23) dessus, son traversier, le tout gamy de mauvaise thoille remplye de balles, une couverte de droguet uzée, aprétié le tout ensemble a la somme de dix livres.

Plus une grande *met* (24) a prétir de bois de poupillon uzée sans serrure, une esceulle, panier de bois fendue, deux tamis fort uzés, un panier a tenir deux boisseaux de *pates* (25), un autre panier dun boisseau, les deux my uzés, aprétié le tout ensemble a sept livres.

Item un petit *quart* (26) de bois tout uze, remply de plumes de vollailles qui nest pas esplumée, estimé avec une petite assiette destain qui cest trouvé enlumet et un petit *chamier* (27) uzé a soixante cinq sols.

Plus une peigne a chanvre uzée et un vieux faux qui a servy a clouer, estimé ensemble a vingt sols.

Et attendu que lheure de midy est plus que passée, nous ce requerant lesdites parties avons cessé pour disner et remis la continuation sur les deux heures de relevées et ont tous desclaré ne savoir signer de ce enquis fors les soussigné.

BABIN TARDY C. ARNAUD BONNAUD not royal

Et advenant ledit jour, deux heures de *relevées* (28), pardevant lesdits nottaires ont comparu lesdits Rousseau Arnaud Tardy Badier et Barbaud, lesquels nous ont requis continuer linventaire des meubles et effets deslessés par ledit feu Jean Na zet acqoy avons avec les apretiateurs cy dessus desnommés comme il suit

Et estant dans le courtoier qui est au bout de la demiere chambre inventoriée, cest trouvé un pic, deux serpes, une *piarde* (29), quatre *serseaux* (30), un achereau a teste, une pelle ferrée, un faux, une demye cognée, une paires de mauvaises *enferches* (31), un vieux marteau de masson, une petite vieille fourche a trois doits, un petit banil, deux brelières de seaux, un lien de fert de seau, un petit coing de fert, un petit *bridon* (32) de cheval en *fillet* (33), trois vieilles fausilles, un *feuillelet* (34), une *vrille* (35), une *asse* (36) de rabatage, une *pleine* (37), un *chien* (38), un *daviet* (39), une mesure de bois uzée, un *taillefort* (40), le tout uzé, et aprétié par lesdits apretiateurs a la somme de seize livres cinq sols.

Plus un vieux marchepied de bois de chesne et autres bout ferré et ferment a clef uzé, aprétié a trois livres quinze sols.



Asse et plane de tonnelier

- (18) fousure : ? (19) droguet : étoffe de bas prix, dont la chaîne était de chanvre ou de lin et la trame de laine commune.
 (20) bouteille de bois : en Saintonge, chacun des deux paniers que porte l'âne.
 (21) marchepied : coffre bas, qui autrefois permettait de monter dans les lits surélevés (principalement à la campagne). On y renfermait les habits.
 (22) cabinet : armoire à linge ou à vêtements, à 2 ou 4 portes. En Saintonge, quand il n'y avait qu'une porte, on disait demi-cabinet. L'armoire n'était qu'un compartiment du cabinet. On disait un cabinet à 2 ou 4 armoires.
 (23) basliere (ballière) : matelas de balle d'avoine pour le lit des enfants. (24) met (maie) : caisse ou huche dans laquelle le boulanger où la ménagère pétrissait sa pâte.
 (25) pates : pâte à pain (26) quart : ancienne mesure de capacité pour le vin (en moyenne 114 litres). Ici, on parle d'un tonneau de la contenance d'un quart.
 (27) chamier : grand vase de grès ou de bois dans lequel était salée et gardée la viande. (28) relevée : le temps de l'après-midi. On disait aussi *renonée*.
 (29) piarde (ou piard) : pioche à une dent, à lame assez large. (30) serseaux (cerceau) : espèce de petite binette dont un côté est tranchant et l'autre fourchu à 2 branches.
 (31) *enferches* (enfarges) : entraves de fer qu'on met aux pieds des bêtes en pâturage. (32) bridon : bride pour les chevaux que l'on conduit à l'abreuvoir, à mors articulé.
 (33) fillet (mors de filet) : se dit du mors dont l'embouchure est de corde garnie de cuir, pour les chevaux sensibles de la bouche.
 (34) feuillelet : scie de tonnelier (35) vrille : outil de fer terminé par une espèce de vis, qui sert à percer le bois.
 (36) asse : herminette, outil de tonnelier en forme de coquille, perpendiculaire au manche, pour dresser le bois ou tailler les chanfreins.
 (37) pleine (plane) : outil d'acier tranchant à poignée perpendiculaire à la lame à chaque extrémité, qui sert aux charrons et aux tonneliers pour aplanir le bois.
 (38) chien : outil de tonnelier avec un crochet, qui sert à faire entrer les derniers cercles à l'extrémité des tonneaux. (*chiemater les cercles*)
 (39) daviet (davier) : tige de fer à mâchoire mobile utilisée pour faire remonter les douelles descendues. (40) taillefort (taillefond) : en Saintonge, petite doloire de tonnelier, qui sert à aplanir le bois et tailler les cercles qui étaient autrefois de bois.



taillefort

Dillecq avons esté conduits en une chambre a costé au couchant servant de cellier ou cest trouvé deux chevallets de fert un de bois une *braye* (40) aussy de bois le tout uzé apretié le tout a six livres.

Item une pone a lissive de moyenne grandeur estimée par les apretiateurs a cinq livres.

Item un chaudron dairin rouge a tenir quatre *seaux* (41), uzé et petassé un autre chaudron escoullant deux seaux petassé en trois a quatre endroits un chaudron dun seau assés bon une poislonne toute uzée un poislon a trois pieds deux poislons sans pieds dont lun est moyen et lautre petit une cuillere de pot *jaune*? a manche de fert aussy uzée apretié le tout a vingt cinq livres.

Plus une cuve escoullant trois *barriques* (42) en bon etat une autre cuve a tenir deux barriques fort uzée et dont le fon a besoin destre refait une autre petite cuve dune barrique et demye toute uzée et hors detat de pouvoir servir un chamier de bois de chesne assés grand en bon etat apretie le tout a trente trois livres.

Plus deux barriques de vin rouge estimées fus et vin a la somme de quarante livres.

Plus seize fus de barriques et trois fus de petits quarts tous uzés apretié le tout ensemble a quatre vingt cinq livres.

Dillecq avons esté conduits a lescurie dont la porte regarde celle du cellier ou cest trouvé trois cuves de *charois* (43) dont deux sont uzées et l'autre hors detat de pouvoir servir estimées les trois ensemble a douze livres.

Plus dix douzaines de poignées de *chanvre rouhy sans estre braye* (44) estimés a trois livres.

De la avons esté conduit en un petit bastimant fait en apend a costé de lescurie ou cest trouvé une cuve escoullant quatre barriques asses bonne une autre cuve escoullant deux barriques aussy asses bonne estimées les deux ensemble a quarante cinq livres.



Cabaretier (source : Internet)

De la avons esté conduits en une autre maison apellée la maison de Gilles ou cest trouvé un chaslit de bois poirier et noyer fonsé dessus et dessous gamy autour de thuille pinte un lit son traversier rem ply de plumes garnys de coistis neuf une couverte de thiercisé presque neuf estimé avec la paillasse gamie de thuille a la somme de soixante livres.

Plus un autre chaslit sans foustüre dessus vieux et uzé une basliere dessus dont la toile est my uzée un traversier de plumes le coistis uzé une petite une petite couverte blanche uzée apretié le tout a dix livres.

Plus un cabinet a quatre armoires dont trois ferment a clef et lautre a une tarjette presque neuf de bois de noyer et poupillon estimé a la somme de trente six livres.

Item a la cheminée de ladite maison cest trouvé deux petits landiers de fert une petite crainaillore uzée estimé le tout a cinquante sols.

Plus une table en coutotier de bois de noyer sans ferrure ny hardivelle en assés bon etat avec un banc pour servir a la dite table uze apretié a la somme de douze livres.

De la avons monté en la chambre haute de ladite maison ou cest trouvé un cent de fagots de differents bois estimés a six livres.

Plus quatre chevrons de bois de noyer de dix pieds chacun quatre autres de mesme bois de trois pieds et demy un de quatre pieds et trois *brasses* (45) de planches de noyer homneau et chesne apretié le tout ensemble a seize livres sept sols.

Dillecq avons esté au toit a brebis au bout de ladite maison ou cest trouvé cinq moutons prenant deux ans seize brebis amenantes et cinq agneaux de lannée apretié le tout par les dits apretiateurs a la somme de soixante cinq livres.

Plus douze chevrons de douze pieds de long apretié a la somme de dix livres seize sols.

Et estant sortis par la porte dudit toit et entré sous un petit ballet qui joint la porte du cellier ou le vin et autres choses ont cy devant esté inventorié sous lequel ballet il y a un puy ou cest trouvé des cordes pour tirer leau avec leurs cleveaux estimés avec une petite mauvaise table a trois pieds a trente cinq sols.

Et ayant entres en la première chambre inventoriée a esté represente une tourtiere de cuivre uzée apretié a cinquante sols.

(40) braye (braie ou broie) : instrument dont on se servait, après le rouissage, pour briser la tige de chanvre ou de lin. C'était une sorte de grand couteau de bois, à mâchoires parallèles, articulé par un bout, et fixé sur une sorte de banc.

(41) seau : le seau est utilisé ici comme mesure de capacité : 1 seau correspond à 12 pintes soit 11,17 litres.

(42) barrique : terme surtout utilisé autrefois dans le Sud-Ouest et sur la façade atlantique. Futaille ancienne en chêne ou en châtaigner, de contenance variable suivant les régions, généralement entre 200 et 250 litres.

(43) charois (charroi - du verbe charroyer) : cuves qui étaient prévues pour le transport par charrettes.

(44) chanvre rouy sans estre braye : chanvre qui a séjourné dans l'eau mais qui n'a pas été broyé pour en extraire la partie filamenteuse utilisable.

(45) brasse : ancienne mesure qui, suivant les régions, était soit une unité de longueur, une mesure agraire, une mesure de capacité des fenils ou une unité de bois de chauffage.

De la avons estés conduits en le grenier sur la premiere chambre ou lesdits apretiateurs ont mesuré et fait mesurer quarante et un boisseaux ras de *mesture* (46) surquoy lesdits Rousseau Amaud et Tardy ont dit quil en est debté a Charles Masson mestinier quy a lye et battu ledit bled quatre boisseaux et demy pour ses sallaires plus deux boisseaux et demy a la nommée Vregnon de Varaize pour prix de femme de ses terres de la presente année que ledit feu Nazet jouissait partant reste a trente quatre boisseaux que lesdits apretiateurs ont estimé a soixante huit livres.

Plus deux paires de *basses* (47) uzées et trois mauvais futs de barriques estimés avec un vieux chamier sans fonds a trois livres.

De la avons passé en un autre petit grenier ou cest trouvé cinq boisseaux de fromant ras en lequel il y a beaucoup *divraye* (48) estimé a cinquante sols le boisseaux fait douze livres dix sols.

Plus trois boisseaux de seigle aussy ras apretié a six livres.

Item deux boisseaux dorge ras quart *divraye* estimé a trois livres.

Plus en ledit grenier cest trouvé une forge pour servir aux faux apretiée a vingt sols.

En sortant desdits greniers sur la chambre servant de cellier les experts ont veü une demye brasses de foing et la paille du bled cy dessus que les apretiateurs ont estimé a la somme de huit livres.

Plus sous ledit foing et pailles cest trouvé cinquante sept planches damage de bois de poupillon et quatre solliveaux de douze pieds de long chacun estimé le tout ensemble a quatorze livres seize sols.

Et attendu que la nuit est survenue nous dits nottaires du consentement des parties et parents avons remis la continuation du présent inventaire a demain huit heures du matin audit present lieu et ont tous déclaré ne seavoir signer de ce en quis fors les soussignés.

BABIN C.ARNAUD TARDY BONJOUR not royal BONNAUD not royal

Et advenant le quatorziesme aoust mil sept cent vingt sur les huit heures du matin pardevant lesdits nottaires royaux a Anun soussignés ont comparüs en leurs personnes lesdits Rousseau Amaud et Tardy des qualités et demeures cy devant desclarés et en noms quilz agissent lesquels nous ont requis voulloir continuer a linventaire et discription des meubles et effets deslessés par feu Jean Nazet leur beau père ce que nous leur avons octroyé et estant devant la porte de la maison ou il faisoit sa demeure en ledit lieu de Cherbonniere avons veü deux chartées de souches de poupillon et autres bois qui ne peuvent servir qua brusler que Estienne Guionnet et Pierre Babin apretiateurs nous dirent hier au soir apres la closture de la journée et estimer cinq livres.

Ce fait estant entrés en la chambre basse ou nous avons commencé le jour dhier a esté représenté les papiers dudit feu Nazet desquels ayant fait vizitte avons trouvé...(.)

Ce fait avons clos et arresté ledit present inventaire ce requerant lesdits Rousseau Tardy et Arnaud qui se sont charges de tous les meubles effets et papiers cy dessus inventories pour estre sur iceux pris pour chascun desdits mineurs cent soixante douze livres dix sols pour estre esgal audit Tardy quy a receü le plus en dot de mariage et cinquante une livres dix sols pour ledit Amaud et ledit Rousseau soixante livres dix sols pour laquelle luy a presentement esté deslivré par lesdits Tardy et Arnaud le billet cy dessus inventorié de cinquante cinq livres contre Jacques Rousseau son pere avec la broche de fer a rostir deux poesles a frire deux casses et la petite chauffrette estime cinq livres dix sols aumoyen de quoy se tient quitte ledit Tardy du raport quil auroit esté obligé faire de la somme quil auroit receu en dot plus que luy en ont et du tout ils ont requis acte et apres avoir calculé le montant des meubles inventories et prises cest trouvé revenir a neuf cent dix sept livres dix neuf sols sauf erreur de calcul letü et ont lesdits Tardy et Amaud signé et ledit Rousseau desclaré ne scavoir signer de ce enquis et interpellé

F. Tardy C. Arnaud Bonnaud notaire royal Bonjour notaire royal

Jean NAZET est effectivement décédé le 9 août 1720, à l'âge de 69 ans. Le métier de cabaretier ne va pas disparaître pour autant de la paroisse.

En effet, lorsque le 6 mars 1726, l'un de ses gendres, François TARDY, (présent lors de cet inventaire) va rédiger son testament en faveur de sa femme Anne NAZET, il n'est plus marchand à Giboume, mais a pris la suite de son beau-père comme cabaretier à Cherbonnières.

(46) *mesture* (mêture ou méteil) : Dans le Poitou, mélange de froment et d'autres céréales semés et récoltés ensemble, comme le seigle, l'escourgeon (orge d'hiver), la baillarge ou l'avoine dans des proportions diverses.

(47) *basses* : récipients pour transporter la vendange.

(48) *ivraye* (ivraie) : il en existe 2 sortes, l'une, *l'ivraie vivace*, est cultivée en prairie à pâturer ou à faucher comme fourrage appelée ray-grass anglais, et l'autre, *l'ivraie des champs*, redoutée du cultivateur, dont le grain donne un mauvais goût au pain et qui peut provoquer des empoisonnements chez l'homme et l'animal.

Livre - sol : ancienne monnaie de compte qui se divisait en sols (sous) et en deniers, et que l'on appelait aussi franc. La *livre paris* comprenait 25 sous. La *livre tournois*, qui la supplante au XVIe siècle, ne comprenait plus que 20 sous, toujours divisés en 12 deniers. La valeur de la livre était exprimée en grammes d'argent. Vers l'année 1500, la livre tournois comprenait 18 grammes d'argent, et en 1726, date de la dernière «monétaire», 4,5 gr seulement.

REFERENCES : Archives départementales de la Charente Maritime - Série 3E : archives notariales
Marcel LACHIVER : Dictionnaire du monde rural - Les mots du passé.

Fabrice HILLAIRET

Les rendez-vous incontournables de l'année 2025



- 8 mai : Cérémonie commémorative de l'armistice de la seconde guerre mondiale.
- 14 juillet : Pique-Nique au lavoir de Grand Fief.
- 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'armistice de la première guerre mondiale.
- 14 décembre : Goûter spectacle de Noël offert à toutes et tous.

Le calendrier des vacances scolaires 2025

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Vacances d'été		Samedi 5 juillet 2025		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

A noter
 Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025.

Service-Public.fr

**MAIRIE DE
CHERBONNIERES**

3 rue de la Mairie
17470 Cherbonnières

05 46 26 31 05
mairie@cherbonnieres17.fr



Rédactrice en chef, conception et réalisation :
Marie-Claude Giovannini.

Contributions :
Jean-Marie Aubouin, Maéva Caillaud, Cathy Chebroux,
Marie-Claude Giovannini et Fabrice Hillairet.

Dépôt légal : 2025